

# **Cursus**

de direction d'ensembles  
instrumentaux

# Sommaire

<b>Modalités d'admission</b> .....	3
Épreuves pratiques .....	3
Entretien avec le jury .....	3
<b>UE Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux (1 ou 2 ans)</b> .....	4
Objectif .....	4
Plan du cours .....	4
À l'issue de l'UE .....	4
<b>Cycle à orientation amateur - COA (2 ans)</b> .....	5
Module principal.....	5
Modules associés.....	5
<b>Cycle à orientation professionnelle - COP (2 ans)</b> .....	6
Module principal.....	6
Modules associés.....	6
<b>Modalités d'évaluation</b> .....	7
UE « Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux » .....	7
Fin de cycle à orientation amateur (COA).....	7
Fin de cycle à orientation professionnelle (COP).....	7

# Modalités d'admission

---

## Épreuves pratiques

*Cette épreuve est commune avec l'entrée en COA, COP et spécialisation en direction d'orchestre.*

- Épreuve d'écriture (choral à 4 voix) et d'arrangement (mise en loge de 3 heures maximum).
- Le candidat dirigera un extrait d'œuvre du répertoire (partition communiquée deux semaines avant l'épreuve). L'épreuve montrera les moyens techniques du candidat ainsi que ses compétences dans le travail de répétition. La gestion des 10 minutes de l'épreuve est libre.

***Les photocopies sont interdites : le candidat devra apporter pour le jury au moins une partition originale de chaque œuvre présentée à l'instrument principal.***

***Le jury peut interrompre les candidats à tout moment.***

***Un pianiste accompagnateur est à la disposition des candidats et assure l'œuvre à diriger.***

***Les épreuves ne pourront pas être accompagnées par des personnes autres que les accompagnateurs du Conservatoire de Strasbourg. Ses coordonnées seront précisées sur la convocation.***

## Entretien avec le jury

Il portera sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

***L'obtention de l'UE « Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux » ne donne pas systématiquement droit à l'entrée du cursus en « dominante ».***

# UE<sup>1</sup> Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux (1 ou 2 ans)

---

L'UE « Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux » a pour objet d'enrichir les compétences pédagogiques de l'élève, en apportant des connaissances de base sur la technique de direction, ainsi que sur la gestion des pratiques d'ensemble avec un accent sur la gestion des groupes sur un plan pédagogique.

Toutes les séances de cette UE s'articulent en alternant des contenus théoriques avec des moments d'application pratique.

## Objectif

Être capable d'assumer la direction d'ensembles instrumentaux des niveaux débutants au sein d'une structure d'enseignement musical, avec autonomie, conscience pédagogique et vision artistique.

## Plan du cours

- Philosophie de la direction. Une définition. Principes. Les différentes écoles, évolution historique.
- Travail de la gestique de base, la motricité et l'indépendance des bras, lien entre le geste et le son.
- Vérification du potentiel d'expression corporelle.
- Travail à la table (étude de la partition, synthèses, méthodes d'analyse, mémorisation, interprétation, image sonore).
- Gestion et conduite d'une répétition/cours d'ensemble. Principes.
- Compréhension et analyse des responsabilités pédagogiques d'un professeur/chef d'orchestre. Aptitude à gérer et stimuler un travail de groupe. Compétences sociales. Compétences psychologiques.
- Mise en situation avec ensemble.

## À l'issue de l'UE

Accès au cursus de dominante « Direction d'orchestre » sur concours uniquement.

# Cycle à orientation amateur - COA (2 ans)

---

## Module principal

### **Cours collectif de direction**

*(jusqu'à trois élèves) • 1 heure hebdomadaire*

Technique. Travail sur les principales œuvres du répertoire. Méthodologie de répétition.

### **Cours collectif de répertoire**

*1 heure hebdomadaire*

Approche du répertoire du point de vue historique. Compositeurs. Connaissance de l'environnement culturel des œuvres travaillées. Critères pour le choix du répertoire. Construire un programme. Introduction à l'écriture pour ensemble à vents. L'ensemble à vents et la pratique amateur.

### **Application pratique**

*5 à 6 séances réparties sur l'année*

Les séances pratiques de direction se font avec les différents ensembles du Conservatoire, ainsi qu'en collaboration avec des ensembles instrumentaux extérieurs au Conservatoire.

## Modules associés

- Pratique collective d'ensemble: participation à au moins 1 session de travail au sein d'un ensemble instrumental dirigé, en concertation avec le professeur et la direction.
- 2 modules de Formation musicale (écrit / oral) niveau COA (1 an)
- Module « Ecoute et écriture » (1 an)
- Module « Analyse et organologie » (1 an)
- UE d'Initiation à l'orchestration (1 an)
- UE Piano pour les chefs d'ensemble (1 an)

***N.B. : Il est fortement conseillé aux étudiants de diriger un ensemble en dehors du Conservatoire.***

# Cycle à orientation professionnelle - COP (2 ans)

---

## Module principal

### **Cours individuel de direction**

*1 heure hebdomadaire*

Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création. Travail de l'écoute, de la gestique, méthodologie de répétition, pédagogie appliquée.

### **Cours collectif de répertoire**

*1 heure hebdomadaire*

Répertoire contemporain pour ensemble instrumental.

### **Application pratique**

*5 à 6 séances réparties sur l'année*

Les séances pratiques de direction se font avec les différents ensembles du Conservatoire, des pianistes, ainsi qu'en collaboration avec des ensembles instrumentaux extérieurs au Conservatoire.

## Modules associés

- Pratique collective d'ensemble : participation à au moins 1 session de travail au sein d'un ensemble instrumental dirigé, en concertation avec le professeur et la direction.
- 2 modules de Formation musicale (écrit / oral) niveau COA (1 an)
- UE Écriture (2 ans après module « Écoute et écriture »)
- UE Analyse (2 ans après module « Analyse et organologie »)
- UE Orchestration (2 ans après UE d'Initiation)
- UE Piano pour les chefs d'ensemble (2 ans au total)

*N.B. : Il est fortement conseillé aux étudiants de diriger un ensemble en dehors du Conservatoire.*

# Modalités d'évaluation

---

Les évaluations au cours du cycle s'effectuent au sein du département. Les professeurs décident, en accord avec la direction, de l'admission définitive ou de l'arrêt des études des stagiaires.

## UE « Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux »

Validée par contrôle continu.

## Fin de cycle à orientation amateur (COA)

### Épreuve de direction

Programme d'œuvres imposées à diriger, comportant au moins deux pièces d'esthétiques différentes.

### Modules associés

Validés par contrôle continu ou examen en fonction des disciplines.

### Entretien

Avec le jury portant sur l'ensemble des épreuves et sur toute question que le jury estimera nécessaire d'aborder.

### Évaluation

L'étudiant obtient le *Certificat d'études musicales, spécialité « Direction d'ensemble Instrumental »* s'il a :

- réussi les épreuves ci-dessus ;
- validé tous les modules associés.

Diplôme délivré : *Certificat d'études musicales, spécialité « Direction d'ensemble instrumental »*.

## Fin de cycle à orientation professionnelle (COP)

### Épreuve de direction

Programme d'œuvres imposées à diriger, comportant au moins deux pièces d'esthétiques différentes.

### Modules associés

Validés par contrôle continu ou examen en fonction des disciplines.

### Entretien

Avec le jury portant sur l'ensemble des épreuves et sur toute question que le jury estimera nécessaire d'aborder.

### Évaluation

L'étudiant obtient le *Diplôme d'études musicales (DEM) spécialité « Direction d'ensemble instrumental »* s'il a :

- réussi les épreuves ci-dessus ;
- validé tous les modules associés.

Diplôme délivré : *Diplôme d'études musicales (DEM) spécialité « Direction d'ensemble instrumental »*.

### À noter

*Les évaluations de fin de cycle sont ouvertes au public, s'effectuent devant un jury (constitué du directeur ou de son représentant, d'un enseignant de l'établissement et d'une personnalité extérieure).*

conservatoire

Conservatoire  
Cité de la musique et de la danse  
1 place Dauphine  
67076 Strasbourg Cedex - France  
[www.conservatoire.strasbourg.eu](http://www.conservatoire.strasbourg.eu)  
Téléphone : +33 (0)3 68 98 51 00  
[conservatoire@strasbourg.eu](mailto:conservatoire@strasbourg.eu)